

7558/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 avril 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 avril 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2017/1775 concernant des
mesures restrictives en raison de la situation au Mali**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes